

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 05.06.2014**

### **DELIBERATIONS**

#### **Commission Communale des Impôts Directs ( CCID )**

**n°31/2014**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, proposent à la Direction des Services Fiscaux de la Côte d'Or, pour la constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs, les personnes suivantes :

Membres titulaires :

- CAMPAGNA François
- FOUCHET Eric
- FROSSARD Pierre
- GIRARD Claude
- LAVOIGNAT Gérard
- LORILLIARD Jean-Pierre
- LECURET Michel (Lux)
- BELLETEIX Pascal
- MILLOT Alain
- PETITGUYOT Robert
- SANCHEZ Guy
- MARCIANO Henri

Membres suppléants :

- GIRODET Dominique
- AUBERTIN Annick
- BERTHAUD Bernard
- MALHERBE Jean
- GAY Jean-Jacques
- FISCHER Francis
- HUSSON Bernard
- GIRARD Christiane
- GIRARD Michel (Echevannes)
- USQUIN Patrick
- TRAVESET Sylvie
- SIMONET Michel

#### **Comité consultatif des sapeurs pompiers de Til-Châtel**

**n°32/2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne en qualité de représentants de la commune au comité consultatif communal des sapeurs pompiers volontaires, les personnes suivantes :

- représentants titulaires :
  - BELLETEIX Pascal
  - MILLOT Audrey
  - MALOUBIER Anne
- représentants suppléants :
  - SIMONET Michel
  - TORTELIER Laurent
  - LOUIS-AUROUSSEAU Sylvie

Il est précisé que le maire est membre de droit de ce comité.

#### **Contrat d'Assurance des Risques Statutaires**

**n°33/2014**

Le Maire expose ce qui suit:

- l'opportunité pour la mairie de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion de la Côte d'Or le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de gestion pourra souscrire un tel contrat pour le compte de la mairie, si les conditions obtenues donnent satisfaction ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant que ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Considérant que la durée du contrat sera de quatre ans avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et que le régime du contrat sera la capitalisation ;

Considérant que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de charger le Centre de gestion de la Côte d'Or de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée ; cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

### **Encaissement chèques**

**n°34/2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les chèques pour un montant total de 368.50€ consécutifs à des dégradations aux vestiaires du terrain de football.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- les délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal composant le collège électoral pour l'élection des sénateurs seront élus le 20 avril 2014 à 21 heures.
- Le contrat de travail de M. Joël ORRY arrive à son terme au 1<sup>er</sup> juillet. Pôle Emploi et la Mission Locale ont été contactés afin de proposer au recrutement des candidatures pour un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif emploi d'avenir (participation de l'Etat à hauteur de 75%).
- En raison d'une baisse des effectifs, il ne sera finalement pas procédé à l'ouverture d'une cinquième classe élémentaire à la rentrée de scolaire.
- Une motion sollicitant le report de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires a été signée par tous les maires de la COVATI et transmise à Monsieur le Recteur d'Académie le 26 mai 2014 (pas de réponse à ce jour). Les membres du Conseil Municipal manifestent le souhait qu'une information soit communiquée aux parents d'élèves pour le 20 juin au plus tard.
- Il a été procédé à une consultation d'entreprises spécialisées en logiciel de gestion numérique de cimetière et en reprise de concessions. Cette dernière procédure, qui se déroulera sur plusieurs années, sera néanmoins insuffisante au regard des dispositions en matière de législation funéraire. La création d'un nouveau cimetière avec columbarium et jardin du souvenir sera nécessaire.
- Il a également été procédé à une consultation d'entreprises spécialisées en vidéosurveillance et mise en place d'alarme de sécurité afin de réduire les actes de vandalisme.
- La COVATI a obtenu un permis de construire pour la création d'un nouveau hangar à avions. Une taxe d'aménagement, d'un montant de 18797€, sera perçue par la commune.
- Une réunion relative au bureau de Poste de Til-Châtel a eu lieu le 26.05.2014. Au regard de la très faible activité dudit bureau, mesurée à environ 1h30 par semaine, les représentants de la Poste proposent, parmi plusieurs solutions envisageables, la création d'une agence postale communale qui permettrait, selon eux, le maintien d'une présence postale pérenne. Cette solution fera prochainement l'objet d'une étude.
- L'Agence Nationale des Fréquences informe la municipalité du déploiement de six nouvelles chaînes gratuites de la TNT, le 10 juin 2014. Un numéro spécial, le 0970 818 818, permet aux téléspectateurs de signaler leurs difficultés.
- La commission *marché procédure adaptée* se réunira le jeudi 12 juin afin de choisir un maître d'œuvre dans le cadre de l'étude Eco Village (aménagements d'appartements dans l'immeuble de la Poste, accessibilité de la mairie et extension de la salle polyvalente afin de stocker du matériel).
- La fête de la musique sera organisée le 21 juin au terrain de pétanque en partenariat avec les associations les amis de la pétanque et Wild System.
- Les membres du Conseil Municipal sont invités aux manifestations suivantes : Cérémonie de remise des ceintures au Judo Club Issois, le samedi 14 juin, spectacle de fin d'année

de l'atelier initiation cirque, le dimanche 15 juin à Salives et fête des écoles le vendredi 20 juin à 18h30.